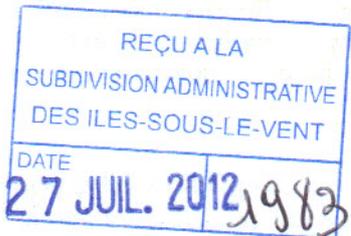


Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		

DELIBERATION COMMUNAUTAIRE

N°**30**/CCH/12 du 17 juillet 2012

Autorisant le Président à créer une régie de recettes et une sous régie de recettes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 17 juillet 2012 à 15 heures, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 43/12 du 11 juillet 2012,

Sous la présidence de Monsieur MOUTAME Thomas, président,

Avec Monsieur EBB Moïse, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

10 membres du conseil communautaire étant en exercice,

08 membres sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote : TEIUANUI Cyril, VAIRAAE épouse TAEAE Micheline, ROOPINIA Myron, TEFAATAU Teddy, TAUMI Raita, EBB Moïse, MOUTAME Thomas, TERIIHAUNUI Hiomai.

02 membres sont absents au moment du vote et ayant donné pouvoir : TEIHOTAATA Teriipaia procuration à TEORE Linberg, TAEA Jeannette procuration à FAATAHE Juliana.

00 membre absent pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir :

Indication sur le résultat du vote :
Présent(s) : 08
Votant(s) : 10 (dont 2 procurations)
Abstention(s) : 00
Exprimé(s) : 10
Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 00

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1712/SA ISLV du 30 décembre 2011 portant création de la Communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération n°08/12 du 31 janvier 2012 portant création du budget annexe du service de collecte et du traitement des ordures ménagères ;
- Vu** la délibération du conseil d'exploitation n°03/CCH/12 du 16 juillet 2012 validant le tarif de la redevance du service de collecte, de traitement et de valorisation des ordures ménagères et assimilées ;
- Vu** les statuts du service de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilés de la Communauté de communes Hava'i ;

Considérant le transfert de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » et notamment « La collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées » des communes membres à la Communauté de communes Hava'i ;

Considérant les redevances des administrés de la Communauté de communes Hava'i relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères et assimilées ;

Considérant l'obligation de créer une régie de recettes et une sous régie de recettes pour la Communauté de communes Hava'i ;

DECIDE

Article 1^{er} : Le conseil communautaire autorise le Président à créer une régie de recettes et une sous régie de recettes comme suit :

Une régie de recettes :

- Lieu : Mairie de Taputapuatea - Pk 8 c/mer
- Encaissement autorisé :
 1. Article 70611 : redevances d'enlèvement des ordures ménagères
- Modes de recouvrement :
 1. Numéraire
 2. Chèque barré à l'ordre du Trésor Public
- Montant de l'encaissement : **500 000 F CFP** (cinq cent mille francs)

Une sous régie de recettes :

- Lieu : Mairie de Tumaraa – Pk 15 c/mer
- Encaissement autorisé :
 1. Article 70611 : redevances d'enlèvement des ordures ménagères
- Modes de recouvrement :
 1. Numéraire
 2. Chèque barré à l'ordre du Trésor Public
- Montant de l'encaissement : **500 000 F CFP** (cinq cent mille francs)

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le **17 juillet 2012**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président

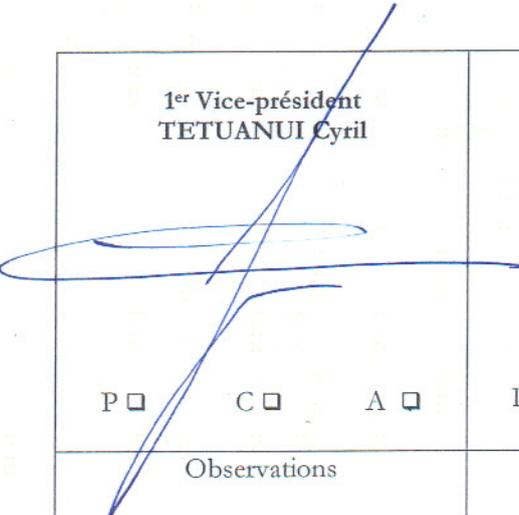
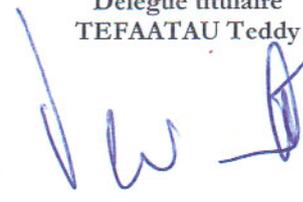
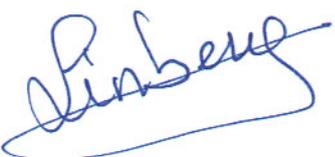
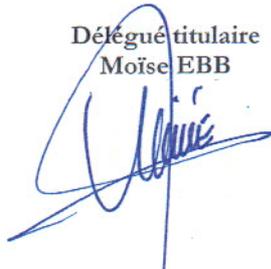


Thomas MOUTAME

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le : 27 JUL. 2012
Et publication ou notification du : 30 JUL. 2012
Le Président  Thomas MOUTAME

Délibération communautaire n° 30/CCH/12 du 17 juillet 2012
 Autorisant le Président à créer une régie de recettes et une sous régie de recettes.

Ont participé à l'élection :

<p align="center">1^{er} Vice-président TETUANUI Cyril</p>  <p align="center">P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">2^{ème} Vice-président VAIRAAE épouse TAEAE Micheline</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">3^{ème} Vice-président ROOPINIA Myron</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
Observations		
<p align="center">Délégué titulaire TEFAATAU Teddy</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">Délégué titulaire TERIIHAUNUI Hiomai</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">Délégué titulaire TAUMI Raita</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
Observations		
<p align="center">Délégué titulaire TEIHOTAATA Teriipaia</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">Délégué titulaire Moïse EBB</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">Délégué titulaire TAEA Jeannette</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
Observations		
<p align="center">procuration TEORE Linberg</p>	Observations	
Observations		
procuration FAATAHE Juliana		

P = Pour

C = Contre

A = Abstention